

Age dans les professions juridiques.

Par **Gustavert**, le **14/01/2021** à **00:56**

Bonjour à tous et à toutes,

Je vous sollicite car j'ai une inquiétude concernant mon avenir professionnel.

En effet je me retrouve dans une situation où je serais diplômé d'un M2 à l'âge de 26 ans. En effet j'ai malheureusement perdu trois ans pour diverses raisons dont une année du fait que je n'ai pas eu de m2 à la sortie de mon M1. J'ai tenté le CRFPA sans succès durant cette Année entre le M1 et le M2.

Néanmoins je souhaite ardemment être avocat et ma question est la suivante. Pensez vous qu'il me sera possible d'avoir un avenir professionnel convenable en débutant une carrière d'avocat à 29 ans ou 30 ans ? (je compte passer le CRFPA l'an prochain ...)

Je constate que de nombreux avocats ont débuté leur carrière à 26 où 27 ans voir 28 ans. Cela m'inquiète beaucoup car j'ai peur que cela me soit préjudiciable et j'aurais peur d'être jugé trop âgé lorsque

je postulerais ou que ma situation susciterait beaucoup d'interrogations pour les employeurs et me ferme des perspectives de carrières intéressantes.

En effet je crains que ces derniers me considèrent comme un incapable et ne m'embauche pas du fait de mon âge trop avancé et préférerait un candidat avec un meilleur parcours et moins âgé.

En outre je profite de ce message afin de savoir si l'un d'entre vous aurez des conseils pour le CRFPA car j'ai d'énormes lacunes vis à vis de cet examen au point que cela en devient un complexe et me torture jours et nuits. Notamment pour le droit pénal comment le réviser car je suis totalement perdu . (ma spécialité n'est pas présente dans le CRFPA)

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/01/2021** à **07:19**

Bonjour

29/30 ans c'est encore jeune !

Je suis sûr que les cabinets d'avocats où vous postulerez n'y prêteront même pas attention (d'ailleurs vous n'êtes même pas obligé d'indiquer votre âge sur votre CV, puisque ce n'est pas une information capitale).